

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.258 Vœu relatif à la transformation de bureaux obsolètes en logements

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants relatif à la transformation des bureaux vacants en logements sociaux,

Considérant le vœu présenté par Jérôme Dubus et les élus du groupe Parisiens, Progressistes Constructifs et Indépendants,

Considérant que l'exécutif parisien a fixé un objectif de transformation de 250 000 m² de bureaux en logements au cours de la mandature 2014-2020

Considérant l'étude de l'APUR publiée en janvier 2014 consacrée à la « transformation de bureaux en logements à Paris de 2001 à 2012 », qui établit l'existence d'un gisement de bureaux obsolètes pouvant se prêter à une transformation en logements ;

Considérant la démarche « Priorité Logement », intervenue en début de mandature, durant laquelle l'ensemble des partenaires privés ont été associés à la réflexion de la Ville pour favoriser la transformation de bureaux en logements ;

Considérant les mesures mises en place par la Ville pour faciliter ce type d'opération, comme l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, la facilitation de la réversibilité des usages et la possibilité de déroger aux obligations sociales du PLU ;

Considérant la modification du PLU intervenue en 2015, à l'occasion de laquelle un certain nombre d'emplacements réservés ont été ajoutés sur des immeubles en monopropriété pouvant se prêter à une transformation en logements ,

Considérant que plus de 176 000m² de bureaux ont déjà fait l'objet d'une transformation en logements depuis le début de la mandature, ce qui correspond au rythme nécessaire pour que l'engagement de la Ville soit rempli;

Considérant le projet de loi ELAN qui vise notamment à accélérer la transformation de bureaux vides en logements en ajustant les normes techniques pour faciliter ces opérations et en introduisant un bonus de constructibilité pour assurer l'équilibre économique de l'opération ;

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris porte ses objectifs à 350 000m² de bureaux transformés en logements d'ici à 2022 ;

Que l'objectif de 500 000 m² soit poursuivi à horizon 2026 ;

Qu'un bilan des informations relatives à la transformation des bureaux en logements soit présenté aux élu-e-s.